

Le Collège Montmorency accueille près de 7 500 étudiantes et étudiants à l'enseignement régulier dans ses 28 programmes préuniversitaires et techniques. À la formation continue, plus de 1 250 personnes s'inscrivent à l'un des quelque 15 programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC) ou au diplôme d'études collégiales (DEC) auxquelles s'ajoutent près de 2 000 autres qui s'inscrivent à l'une ou l'autre des activités suivantes : formation en entreprise, perfectionnements, formations destinées au grand public et reconnaissance des acquis. Finalement, plus de 1 200 personnes immigrantes fréquentent aussi le Collège dans le cadre du programme de francisation offert en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Résolument ancré dans son milieu, le Collège Montmorency est le seul établissement d'enseignement collégial public à Laval. Le Collège, qui prône des valeurs d'ouverture, d'engagement, de collaboration et d'innovation, offre un environnement de travail favorisant l'accomplissement personnel et professionnel. Il compte sur la compétence et l'engagement de ses 1100 employés et souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité en l'emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

LE COLLÈGE MONTMORENCY PRÉVOIT AVOIR RECOURS AUX SERVICES DE PERSONNEL ENSEIGNANT CHARGÉ DE COURS POUR LA FORMATION CONTINUE À LA SESSION HIVER 2019

Prévention des incendies (JCC.07-2015)

DE CONCOURS: H19/C19

Discipline : 311.01

Bloc 4 : du 4 février au 5 avril 2019

9 semaines

Cours de jour en intensif

COURS-GROUPE	TITRE	NBRE D'HRES DE PRESTATION DE COURS
311-9S3-MO-920	Évènements spéciaux et risques d'incendie	45
311-9X3-MO-920	Opérations et procédés dangereux	45
311-9U4-MO-920	Application de la réglementation en inspection	60
311-9V5-MO - 920	Stage II (rencontres pré et post stage, épreuve synthèse)	15 heures
311-9V5-MO - 920	Stage II (du 18 au 29 mars 2019)	Selon le nombre de stagiaires attribués

Note : Conformément à la clause 5-1.12 de la convention collective du personnel enseignant, « à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. La vérification du cumul d'emplois, au collège ou ailleurs, se fait à partir de la déclaration d'emploi. »

Informations :

- Les cours auront lieu sous réserve de démarrage du groupe.
- Les cours seront donnés au Complexe de sécurité incendie.
- Les cours sont donnés sur semaine entre 8h et 17h.

Conditions particulières :

- Pour un cours de 45h, un minimum de 3 blocs de 3 périodes (de 60 minutes) de disponibilités est exigé;
- Pour un cours de 60h, un minimum de 4 blocs de 3 périodes (de 60 minutes) de disponibilités est exigé.

Qualifications requises :

- Avoir le titre de préventionniste. À ce titre, il faut être conforme aux dispositions du chapitre 2 du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. Pour ce faire vous devez :
 - ⇒ Détenir une attestation d'études collégiales Prévention en sécurité incendie OU
 - ⇒ Détenir un diplôme collégial de Prévention en sécurité incendie ou une formation et une expérience jugée équivalente OU
 - ⇒ Détenir un certificat de premier cycle de Technologie en prévention des incendies OU
 - ⇒ Détenir un diplôme d'études professionnelles Prévention des incendies décerné par le MEL.S. Détenir un certificat universitaire de premier cycle dans un domaine relié à la discipline visée
- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle relié à l'enseignement
- Un minimum de 3 années d'expérience à titre de préventionniste en sécurité incendie au sein d'une municipalité, d'une entreprise ou d'une institution ou posséder une expérience de travail jugée équivalente.

Qualifications souhaitables :

- Avoir complété avec succès soit le profil 3 *Instructeur en sécurité incendie* ou le cours *Instruction 1* et le cours *Instruction II* de l'AEC *Officier en sécurité incendie*, ou toute autre formation jugée acceptable par le Collège, ou encore agir à titre de formateur dans un service de sécurité incendie.

Qualifications particulières :

- Le Collège Montmorency se démarque par son implication dans plusieurs projets internationaux et par ses efforts afin de promouvoir la diversité culturelle. Par conséquent, il considérera l'expérience professionnelle internationale et la maîtrise de langues étrangères comme des atouts;
- Une expérience pertinente en milieu de travail ou en enseignement sera considérée comme un atout;
- Maîtrise du français écrit (vérifiée par test).

Exigences particulières:

Pour le cours 311-9S3-MO - Évènements spéciaux et risques d'incendie (311-9S3-MO)

- Avoir cumulé trois ans d'expérience récente dans l'organisation d'évènements spéciaux dans un cadre de prévention des incendies.

Traitement : Selon les échelles de traitement prévues à la convention collective du personnel enseignant.

Transmission de candidature INTERNE : Veuillez faire parvenir votre offre de service à l'adresse suivante : fccandidatures@cmontmorency.qc.ca par l'entremise du formulaire au plus tard le vendredi 2 novembre 2018, 16 heures. Vous devez indiquer le numéro de concours se rattachant à la charge offerte. Vous trouverez le formulaire d'offre de service à la réception du service des ressources humaines, au local B-3457, et sur le site Web du Collège Montmorency : https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2015/06/images_services_rh_prof_ENS_Offre_de_service.pdf

Transmission de candidature EXTERNE : Les personnes intéressées à soumettre leur candidature au Collège doivent transmettre leur curriculum vitæ accompagné d'une lettre démontrant leur intérêt pour l'enseignement ainsi qu'une preuve d'obtention du Baccalauréat. La réception des curriculum vitæ se fait principalement par courrier électronique à l'adresse suivante candidatures@cmontmorency.qc.ca. Les curriculum vitæ sont conservés pour une période d'un an.

Responsable du programme: Audrey Hadd

Le Collège Montmorency souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques ainsi que les personnes handicapées.

AH/si
2018-10-15

(SFC/AFFH19/C19)